

ÉCODEF

226
juin 2023

LE BULLETIN DE L'OBSERVATOIRE
ÉCONOMIQUE DE LA DÉFENSE

CONJONCTURE

L'INDICE DE TRAITEMENT BRUT-GRILLE INDICIAIRE DES MILITAIRES DE LA GENDARMERIE PROGRESSE LÉGÈREMENT AU PREMIER TRIMESTRE 2023

Indice de traitement brut - grille indiciaire des militaires de la gendarmerie (ITB-GI-G)

Par rapport au quatrième trimestre de 2022, l'indice de traitement brut – grille indiciaire des gendarmes connaît une légère hausse au premier trimestre 2023. En effet, avec le relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique de 352 à 353, porté par le décret n°2022-1615 du 22 décembre 2022, les personnels militaires dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 352 ont une augmentation de leur traitement indiciaire de 0,3 %.

Cela concerne les gendarmes des deux premiers échelons, les maréchaux des logis de l'échelle 3 échelon 1 à 5 et les maréchaux des logis-chefs des échelons 1 et 2 de l'échelle 3. Les sous-officiers bénéficient ainsi globalement d'une augmentation de 0,1 % de leur ITBGI au premier trimestre 2023, soit une augmentation de 3,9 % entre le premier trimestre 2022 et le premier trimestre 2023 (figure 1).

À titre de comparaison, l'indice de traitement brut – grille indiciaire des agents civils de la fonction publique reste stable entre le quatrième trimestre 2022 et le premier trimestre 2023, et il augmente de 3,6 % entre le premier trimestre 2022 et le premier trimestre 2023.

Figure 1 : évolutions de l'ITB-GI-G par catégorie hiérarchique

en %

	Évolutions trimestrielles									Glissement annuel*
	2021				2022				2023	
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T1
Ensemble	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	3,6	0,0	0,1	3,9
Officiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,5	0,0	0,0	3,5
Sous-officiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	3,6	0,0	0,1	3,9
Valeur du point d'indice fonction publique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,5	0,0	0,0	3,5
ITB-GI fonction publique de l'État (civils)	0,1	0,0	0,0	0,1	0,2	0,1	3,5	0,0	0,0	3,6
Indice des prix à la consommation (hors tabac)**	0,5	0,8	0,6	0,8	1,5	2,4	1,1	1,0	1,4	6,1
Indice des prix à la consommation (yc tabac)**	0,6	0,8	0,6	0,8	1,5	2,4	1,1	1,0	1,4	6,0
Pouvoir d'achat***	-1,2	0,8	1,5	1,3	-1,1	-0,8	0,7	1,1	-0,6	0,4

* % d'évolution entre le trimestre de l'année n et le trimestre de l'année n-1.

** Moyenne géométrique des indices mensuels des prix à la consommation du trimestre concerné.

*** Pouvoir d'achat du Revenu Disponible Brut ajusté par Unité de Consommation, données CVS-CJO.

Champs :

IPC : ensemble des ménages, France,

Sources : DGGN, Insee (Pouvoir d'achat, Indice des prix), DGAFP-Sdessi (IT-GI des agents civils de la fonction publique d'Etat ; Traitements OED).

Grilles indiciaires utilisées

Les grilles des militaires de la gendarmerie considérées dans cet ITB-GI concernent 26 grades, subdivisés en échelles et échelons pour déterminer les indices. Les grades, échelles ou échelons pour lesquels des modifications de grille (suppressions, fusions, créations, reclassements...) sont intervenues durant le trimestre sont signalés en gris foncé dans le tableau (figure 2). Aucun changement n'est intervenu au premier trimestre 2023.

Figure 2 : grades, échelles ou échelons impactés par des changements de grille au cours du premier trimestre 2023

Grade	Échelle	Échelons Avant	Échelons Après
Officiers			
Général de division		1	1
Général de brigade		1	1
Officiers de gendarmerie			
Colonel		1 à 4 + 1 ES	1 à 4 + 1 ES
Lieutenant-colonel		1 à 5 + 2 EE	1 à 5 + 2 EE
Chef d'escadron classe fonctionnelle		1 à 4	1 à 4
Chef d'escadron classe normale		1 à 4 + 2 EE	1 à 5 + 2 EE
Capitaine		1 à 5 + 1 EE	1 à 5 + 1 EE
Lieutenant		1 à 4	1 à 4
Sous-lieutenant		1	1
Officiers du corps technique			
Colonel		1 à 4 + 1 ES	1 à 4 + 1 ES
Lieutenant-colonel		1 à 5 + 2 EE	1 à 5 + 2 EE
Commandant classe fonctionnelle		1 à 4	1 à 4
Commandant classe normale		1 à 4 + 2 EE	1 à 5 + 2 EE
Capitaine		1 à 5 + EE	1 à 5 + EE
Lieutenant		1 à 4	1 à 4
Sous-lieutenant		1	1
Sous-officiers			
Sous-officiers de gendarmerie			
Major		1 à 6 + 1 EE	1 à 6 + 1 EE
Adjudant-chef		1 à 9	1 à 9
Adjudant		1 à 9	1 à 9
Maréchal des logis-chef		1 à 7	1 à 7
Gendarme		1 à 12	1 à 12
Sous-officiers du corps technique			
Major	04	1 à 6 + 1 EE	1 à 6 + 1 EE
Adjudant-chef	04	1 à 9	1 à 9
Adjudant	04	1 à 9	1 à 9
	03	1 à 3	1 à 3
Maréchal des logis-chef	04	1 à 7	1 à 7
	03	1 à 5	1 à 5
Maréchal des logis	04	1 à 7	1 à 7
	03	1 à 7	1 à 7
	02	1 à 2	1 à 2

ES : Echelon spécial

EE : Echelon exceptionnel

Source : Grilles indiciaires (DGGN)

BIBLIOGRAPHIE

- DGAFP – Département des études et des statistiques, Indice de traitement brut – grille indiciaire (ITB-GI) – « Au premier trimestre 2023, l'indice de traitement brut – grille indiciaire est stable », Stats rapides, juin 2023
- OED – « L'ITB-GI des militaires de la gendarmerie est stable au quatrième trimestre 2022 », Ecodef Conjoncture n°222, mars 2023*

* Pour en savoir plus sur la méthodologie de calcul de l'ITB-GI : <https://www.defense.gouv.fr/ssm/methodologie-definitions>

PROCHAINE PUBLICATION : SEPTEMBRE 2023

L'Observatoire Économique de la Défense diffuse ÉcoDef par courriel (format pdf). Si vous êtes intéressé(e) par cette formule, veuillez adresser un courriel à : daf.oed.fct@intradef.gouv.fr

Découvrez toutes les publications du secrétariat général pour l'administration sur : Internet : www.defense.gouv.fr/sga Intranet : www.sga.defense.gouv.fr

Observatoire Économique de la Défense

(SGA/DAF/OED) Balard parcelle Ouest
60 Boulevard du Général Martial Valin, CS 21623,
75509 Paris CEDEX 15

Directeur de la publication : Chloé MIRAU

Rédacteur en chef : Pierre GREFFET

Auteur : Blondine FÉLIX

Maquettage et réalisation : SGA/Com - OED

Courriel : daf.oed.fct@intradef.gouv.fr

ISSN 2431-6148 : Ecodef (En ligne)